



Société des auteurs  
de radio, télévision et cinéma



ASSOCIATION DES RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC



---

## Abandon des séries québécoises par Séries + Ou les effets pervers de *Parlons télé*

---

**Montréal, le 23 mai 2017** — Après la suppression par le CRTC de l'obligation pour Séries + de consacrer 1,5 million de dollars par année au financement de dramatiques originales de langue française, annoncée le 15 mai dernier, il n'a fallu que trois jours à son propriétaire, CORUS, pour annoncer l'abandon de tous ses projets de fiction québécois.

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et l'Union des artistes (UDA) déplorent cette décision qui découle du refus du CRTC d'imposer des exigences précises pour soutenir la production originale de langue française lors du renouvellement des licences des grands groupes (Bell Média, CORUS, Groupe V Média et Québecor Média), malgré les demandes à cet effet de nombreuses associations.

Historia et Séries +, propriétés de CORUS, sont parmi les canaux les plus rentables du secteur. Ils ont les ressources pour offrir à leur public des séries d'ici de qualité.

Fidèle à l'approche « flexible » mise de l'avant dans le cadre de l'instance « Parlons télé », le CRTC a fait le pari que les groupes comme CORUS investiraient dans de nouvelles productions de langue française pour satisfaire leur public. Le CRTC a donc considéré que les exigences de dépenses en émissions canadiennes (DÉC) étaient suffisantes pour assurer un niveau élevé d'émissions originales de langue française et n'a pas tenu compte du fait que CORUS est aussi propriétaire de nombreux services de langue anglaise au sein desquels il pourra puiser pour alimenter ses canaux francophones. Plutôt que de maintenir des obligations précises en langue française, le CRTC a fait part de son intention de surveiller plus étroitement les dépenses pour ce genre d'émissions et s'est dit « ouvert à la possibilité d'imposer des exigences en la matière au prochain renouvellement de licence... », c'est-à-dire dans cinq ans.

À l'heure où la concurrence des séries étrangères se fait de plus en plus forte sur différentes plateformes, permettre aux diffuseurs de réduire l'offre d'émissions de langue française nous apparaît culturellement inacceptable. Le CRTC ne peut laisser aux seules forces du marché l'avenir de la production nationale. Comme organisme réglementaire, il doit rappeler aux diffuseurs qu'ils ont l'obligation de contribuer de façon notable à la présentation d'une programmation nationale et respecter le caractère distinct du secteur francophone. Et cela ne peut attendre cinq ans. Le CRTC doit réagir dès maintenant.

– 30 –

**Source :** Manon Gagnon (SARTEC) [mgagnon@sartec.qc.ca](mailto:mgagnon@sartec.qc.ca) 514.526.9196 poste 227 | Cell. 514.214.0124  
Stéphanie Brûlé (ARRQ) [stephanie@arrq.quebec](mailto:stephanie@arrq.quebec) 514.842.7373 poste 223  
Ariane Baillie-Gendron (UDA) [abaille@uda.ca](mailto:abaille@uda.ca) 514.288.7150 poste 1146